



## Accident sur partie commune

-----  
Par Josianeduchemin

Bonjour,

Je vis dans une copropriété, en jouant avec mon chien, j'ai chuté sur de la végétation (ronces notamment) qui ont été plantées par un copropriétaires sur la partie commune sans autorisation.

J'ai mon poignet qui a été touché et on m'a prescrit un arrêt de 10 jours avec perte de salaire carence + primes.

Je peux malheureusement pas conduire dans l'immédiat.

J'ai également cassé mes lunettes.

Vous pensez que mon assurance peut prendre en charge le préjudice ? Elle va se retourner contre la copropriété ?

Merci pour votre aide.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Sérieusement, un copropriétaire plante des RONCES dans vos parties communes ? il est sain d'esprit ?

et le syndic ne fait pas raser tout ça par les jardiniers ?

Pour commencer, la plupart de vos soins devraient être pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle. Vous pouvez aussi mettre en cause la responsabilité du syndicat de copropriété pour manque d'entretien. Mais il vous faudra un avocat.

-----  
Par Boobo

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Le syndic est un peu bordeline malheureusement. Le copropriétaire a planté derrière son grillage sur la partie commune des haies et des ronces pour éviter que l'on se rapproche trop je pense.

Le problème est que j'ai surtout perdu environ 500 euros de salaire sur ces 10 jours entre la carence et les primes.

-----  
Par yapasdequoi

Il serait important de faire voter à la prochaine AG pour choisir un syndic plus sérieux et aussi un budget pour l'entretien des espaces verts.

Relisez aussi le règlement de copropriété pour savoir si vous aviez vraiment le droit de "jouer avec le chien" dans les espaces verts de la copropriété. En général c'est interdit et le chien doit être tenu en laisse.

L'avocat vous coutera plus cher que 500 euros.